

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 01/12/2014

Délibération n° D-2014-483

Prestations téléphoniques servies à la Trésorerie municipale
des Deux-Sèvres par la Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications de la Ville de Niort - Convention

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Prestations téléphoniques servies à la Trésorerie
municipale des Deux-Sèvres par la Direction des
Systèmes d'Information et de Télécommunications
de la Ville de Niort - Convention**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2000, la Trésorerie Principale de Niort Sèvre dispose gracieusement d'un autocommutateur qui est la propriété de la Ville de Niort. A ce titre, la Ville de Niort a assumé les charges financières inhérentes à l'exploitation de ce matériel (Maintenance, abonnement et coût de télécommunication).

Afin de poursuivre cette mise à disposition qui a toujours été gérée par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) de la Ville de Niort, il convient d'établir une convention entre la Ville de Niort et la Trésorerie Principale de Niort Sèvre.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires au fonctionnement de l'autocom ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, de l'entretien ;
- la contractualisation d'un marché de maintenance.

En contrepartie, la Trésorerie versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Trésorerie Principale de Niort Sèvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE